



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## ligne Béziers Clermont-Ferrand

Question écrite n° 98175

### Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la situation de la liaison ferroviaire entre Béziers et Clermont-Ferrand. En effet, celle-ci devrait être particulièrement soignée puisqu'elle relève de la convention signée entre l'État et la SNCF concernant les trains d'équilibre du territoire". Or, depuis le mois de juillet 2010, sans l'accord de la région, des rames du parc régional sont utilisées sur ce parcours, délaissant les matériels de la SNCF. Devant pareille situation, le conseil régional a décidé d'autoriser l'utilisation de son matériel jusqu'au 28 février 2010, mais pas au-delà. La société nationale disposant de locomotives de type BB7200, le changement de motrices pourrait ne pas être envisagé faute de personnel suffisant pour y procéder. Il semble clair que la situation ne peut pas durer sans trouver une solution afin de sauvegarder la liaison. Il lui demande de bien vouloir lui apporter une réponse à cet effet.

### Texte de la réponse

Le 13 décembre 2010, l'État a signé avec la SNCF une convention pour les trains d'équilibre du territoire (TET). Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de l'engagement national pour le développement équilibré des territoires, pris par le Président de la République le 4 novembre 2010 à Troyes. Cette convention prévoit de pérenniser les lignes existantes et d'améliorer la qualité de service au profit des 100 000 voyageurs quotidiens. À ce titre, l'État s'engage à verser une compensation annuelle de 210 Meuros pendant trois ans en faveur des 40 liaisons ferroviaires d'équilibre du territoire. La liaison dite « L'Aubrac », qui relie Clermont-Ferrand à Béziers via Neussargues, fait partie de ces liaisons. En juin 2010, avant la signature de la convention TET, du fait de la vétusté des locomotives utilisées, la SNCF a choisi de remplacer les anciennes rames tractées de Béziers-Clermont par des matériels automoteurs loués à des activités TER. Ainsi, des automotrices électriques assurent la relation entre Neussargues et Béziers (location TER Languedoc-Roussillon) et des automoteurs diesel celle entre Clermont-Ferrand et Neussargues (location TER Auvergne). Des travaux affecteront l'exploitation de la ligne au second semestre 2011, ainsi que l'a communiqué la SNCF à l'ensemble des élus concernés : la desserte par train entre Clermont-Ferrand et Saint-Chély-d'Apcher sera interrompue du 14 juin au 9 décembre 2011 et assurée par autocar. La SNCF indique la possibilité de poursuivre le trajet entre Saint-Chély-d'Apcher et Béziers par automoteur électrique, comme à présent. Cet automoteur ne serait plus loué auprès de la région Languedoc-Roussillon. Par souci du maintien de la ligne Béziers-Neussargues-Clermont, la nécessité de poursuivre l'exploitation de la ligne avec les moyens techniques adaptés a été confirmée auprès de la SNCF. Le 14 juin 2011, le conseil régional de Languedoc-Roussillon, a exprimé son intérêt pour une solution permettant aux voyageurs d'effectuer leur trajet sans rupture de charge à Neussargues. Celle-ci repose sur l'utilisation d'un automoteur thermique de Clermont-Ferrand jusqu'à Béziers. Cette exploitation sera de nature à améliorer la fiabilité des dessertes, par rapport aux anciennes locomotives utilisées, sujettes à de nombreuses pannes, qui pénalisaient lourdement les voyageurs. Cette solution étudiée par la SNCF sera mise en oeuvre dès le service annuel 2012.

### Données clés

**Auteur :** [M. Élie Aboud](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98175

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Transports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 18 janvier 2011, page 385

**Réponse publiée le :** 9 août 2011, page 8668